



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 2 février 2024
Date d'affichage : le 2 février 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du 2 février 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Agnès Amorim, Jean-Claude Bonhomme, Edern Picault, Céline Champenois, Adeline Masson, Etienne Lanuzel, Emmanuel Lemercier, Daphnée Blay

Pouvoirs : Julie Rabinand a donné pouvoir à Stéphane Daufouy
Christelle Ardouin a donné pouvoir à Agnès Amorim
Michaël Roussel a donné pouvoir à Adeline Masson
Guillaume Lafaye a donné pouvoir à Eve-Lise Martin
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard
Sophie Maure a donné pouvoir à Etienne Lanuzel

Absent : Thibaut Onasch

Edern Picault est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/07 – Loyer de la boulangerie

Le loyer inscrit dans le bail de 9 ans est de 750 € par mois.

Depuis mars 2022, la boulangerie La Désirée bénéficie d'une exonération partielle de loyer, afin de soutenir ce commerce essentiel en cœur de bourg. Le Conseil municipal du 9 février 2023 a approuvé la prolongation d'un loyer minoré d'un tiers, soit 500 € pour une durée d'un an.

Une rencontre avec les boulangers en début d'année 2024 a fait part d'une situation financière toujours fragile, avec des fluctuations de chiffre d'affaires.

Pour continuer à soutenir ce commerce essentiel en cœur de bourg, il est proposé au Conseil municipal de reconduire le loyer de 500 € pour une année supplémentaire.

Accusé de réception en préfecture
044121400335-20240212-202407-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 18 voix pour et 4 abstentions, approuve la prolongation d'un loyer de 500 € pour la boulangerie pour une durée d'une année.

Fait et affiché à La Chapelle-Launay,
Le 12 février 2024

Le Maire, Michel Guillard

